

## **Définition de la violence conjugale**

### **Table Carrefour violence conjugale Québec-métro**

«La violence conjugale se caractérise par une série d’actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression l’« escalade de la violence ». Elle procède, chez la personne qui commet l’agression, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l’agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent, chez la victime, la peur, la colère, le sentiment qu’elle est responsable de la violence et, enfin, l’espoir que la situation va s’améliorer. À noter que toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas nécessairement dans cet ordre.

La violence conjugale comprend [ notamment ] les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d’une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l’autre personne et affirmer son pouvoir sur elle»<sup>1</sup>. De plus, la violence conjugale peut s’exercer dans différents contextes : couples mariés ou non, cohabitant ou non, toujours engagés dans une relation ou suite à celle-ci, à tous les âges, de toutes classes sociales et dans la diversité des orientations sexuelles et des modèles culturels. Les statistiques démontrent clairement qu’en grande majorité les victimes de violence conjugale sont des femmes et que les agressions sont commises par des hommes.

«L’élimination de la violence conjugale repose sur l’établissement de rapports égaux entre les sexes, basés sur le droit de toute personne de mener sa propre vie, quel que soit son sexe. [ Comme il s’agit d’un phénomène social ], il devient donc urgent et primordial de lutter [ collectivement ] contre toute forme de discrimination liée au sexe et contre les stéréotypes sexistes. Cela nécessite la promotion du respect des différences, des droits de la personne, des responsabilités individuelles ainsi que la socialisation à des valeurs non sexistes»<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, 2012

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, 1995